

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je ne suis pas en état de fixer une date pour la discussion des bills nos 142 et 143, mais nous fixerons pour le bill n° 18 la soirée de mercredi.

QUESTION RELATIVE AUX COMPAGNIES DE CAUTIONNEMENTS.

M. A. C. MACDONALD (Toronto-sud) : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je désirerais savoir de l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur s'il peut répondre à la question que j'ai posée il y a dix jours relativement aux cautions exigées par le Gouvernement. Je crois savoir que le Gouvernement a décidé de n'accepter comme cautions que des compagnies anglaises ou canadiennes. Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre du Revenu de l'intérieur si cette règle serait aussi observée dans son ministère, parce que j'avais été informé par une lettre, dont j'ai donné lecture, que certaines personnes obligées de donner un cautionnement, envoyaient aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur des garanties de compagnies américaines.

L'honorable M. W. TEMPLEMAN (ministre du Revenu de l'intérieur) : Je puis dire à l'honorable député que lorsqu'on exigera un cautionnement des fonctionnaires du département ou pour des permis accordés par le ministère du Revenu de l'intérieur, on n'acceptera comme caution que des compagnies anglaises ou canadiennes. Quant à la lettre dont parle l'honorable député elle a été écrite par le secrétaire du département, qui n'avait pas été averti de cette décision. Nous n'acceptons de cautionnements que des compagnies anglaises ou canadiennes, au ministère du Revenu de l'intérieur, et je crois que les autres ministères feront la même chose.

M. MACDONALD : Des instructions dans ce sens ont-elle été données aux percepteurs de l'accise dans les différents ports ?

M. TEMPLEMAN : Si elle ne sont pas encore envoyées, elles le seront aujourd'hui ou demain.

DEMANDE DE RAPPORT.

M. A. B. INGRAM (Elgin) : Bien que le ministre des finances ne soit pas présent, je tiens à rappeler que j'ai demandé un rapport comprenant toute la correspondance relative à la nomination de la commission des assurances. Je vois qu'un rapport a été déposé qui contient une lettre de M. Pratt de Toronto, en date du 30 octobre, et une réponse du ministre des Finances datée du 7 novembre. Ce rapport me paraît incomplet. La Chambre a ordonné le dépôt de toute correspondance relative à la nomination d'une commission d'enquête sur les assurances en ce pays.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE BILL RELATIF AUX POIDS ET MESURES.

La Chambre délibère en comité sur le bill (n° 44) modifiant la loi des poids et mesures.

Sur l'article 6.

M. BLAIN : J'aimerais à savoir de l'honorable député de York (M. Campbell), qui est le promoteur de ce bill, s'il a l'intention d'en proposer la 3e lecture ce soir. Il avait été entendu en séance du comité que le bill serait imprimé et distribué aux députés pour qu'ils pussent en adresser des exemplaires aux électeurs des comtés que cette question intéresse. Or, je crois qu'il n'a été imprimé qu'aujourd'hui, et il vaudrait mieux n'en pas proposer la 3e lecture ce soir. Je voudrais savoir ce que l'honorable député a l'intention de faire.

M. CAMPBELL : Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'après avoir été délibéré en comité, le bill ne reçoive sa 3e lecture qu'après qu'il aura été distribué.

(Rapport est fait du bill.)

RENOI D'UN PROJET DE RESOLUTION.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de résolution, déposée par M. Lennox, portant :

Que cette Chambre est d'avis qu'il est incompatible pour tout membre du Gouvernement ou tout sous-ministre d'un département d'agir ou de comparaître en qualité d'avocat, conseil ou procureur dans aucune action, poursuite ou procédure (sauf quand les intérêts de la Couronne sont en jeu) devant aucune cour présidée par des juges ou un juge nommé par le gouvernement du Canada.

M. LENNOX : Je me crois tenu de faire observer que, eu égard à l'absence du chef de l'opposition, qui désire traiter cette question, il me plairait que l'étude de cette proposition fût remise à plus tard. Pour ma part, je suis prêt à faire la discussion, et je n'ai pas d'autre raison d'en demander le renvoi que celle que je viens d'énoncer.

(La motion est réservée.)

RENOI D'UNE PROPOSITION DE LOI.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la motion de M. W. F. MacLean tendant à la 2e lecture du bill (n° 9) ayant pour objet de modifier de nouveau la loi de 1903 sur les chemins de fer.

Sir WILFRID LAURIER : A une autre séance.

M. W. F. MACLEAN : Je voudrais savoir si le Gouvernement est prêt à faire connaître l'attitude qu'il doit prendre à l'égard des compagnies de messageries.

Sir WILFRID LAURIER : Il ne l'est pas encore.